

### *Taxe d'accise*

Ce qui me rappelle la situation du logement dans certains quartiers du cœur de nos villes, en particulier dans ma circonscription de Vancouver-Est. Un très grand nombre de nos concitoyens vivent dans des logements en fort mauvais état, dans les quartiers du centre. On y trouve par exemple des travailleurs des secteurs de la forêt et de la pêche de notre province, qui en ont éprouvé des problèmes de santé; en outre, beaucoup de mères célibataires sont elles aussi forcées de vivre dans ces conditions peu hygiéniques. Ces logements, ainsi que les vieilles chambres d'hôtel ou encore les maisons de rapport délabrées, dont les murs recèlent des cafards, présentent de grands dangers d'incendie. Il faut à tout prix envisager de rénover ces logements et même en construire de nouveaux.

J'implore le gouvernement de s'assurer que les stimulants accordés, et notamment la suppression de la taxe d'accise sur les matériaux de construction, ne profitent pas uniquement aux propriétaires de ces logements, qui d'ailleurs brillent par leur absence, mais qu'ils soient également à l'avantage des locataires éventuels. Ces derniers le méritent et ils ont droit à des logements convenables.

● (1740)

Par ailleurs, il faut supprimer la taxe d'accise et nous pourrions ainsi créer un programme national de rénovation des demeures anciennes. Cela permettrait d'enrayer la hausse des prix due à la spéculation. Dans de nombreuses régions de notre pays qui se sont peuplées il y a très longtemps, notamment les Maritimes, l'Ontario et le Québec, ce qui n'est pas le cas dans les régions de l'Ouest, on perd une bonne partie de notre patrimoine immobilier parce que les propriétaires ne peuvent pas se permettre de réparer les maisons. Je suis contente que le ministre chargé de la SCHL ait dit qu'il s'agissait d'un secteur prioritaire. Je voudrais bien qu'il obtienne des crédits à cette fin. Il conviendrait de faire porter plus spécialement les efforts sur la rénovation des maisons anciennes.

Enfin, nous considérons que les victimes d'un sinistre devraient être exemptées de la taxe d'accise. Ce qui importe encore plus, c'est de supprimer la taxe prélevée sur les matériaux de construction et plus spécialement ceux qui servent à construire et à réparer les habitations essentielles. D'après nous, il faudrait que le gouvernement adopte sans plus tarder de telles mesures.

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Monsieur l'Orateur, je félicite le député d'Oxford d'avoir présenté la motion. Personne ne contrôle les catastrophes naturelles, sauf la Providence. Les propos du secrétaire parlementaire m'ont terriblement déçu, ne serait-ce que parce que les contrats d'assurance n'offrent aucune protection contre des catastrophes naturelles comme les inondations, les ouragans, les incendies de Prairies et autres. Si riche soit-on, personne ne peut se prémunir contre les fléaux de la nature.

Je suis toujours étonné de constater l'empressement et la sollicitude dont nous faisons preuve pour venir en aide aux autres pays victimes de désastres naturels. C'est comme si nous ne pouvions jamais en faire assez. Le récent séisme en Italie nous en a fourni un bel exemple. Il me semble que nous devrions être aussi généreux pour les nôtres que nous le sommes à l'endroit des autres, car charité bien ordonnée commence par soi-même. D'accord, il faut aider les pays étrangers victimes de catastrophes naturelles, mais je m'oppose

à la façon dont nous traitons les Canadiens en pareilles circonstances.

Au dire du secrétaire parlementaire, le gouvernement fédéral pourrait payer la moitié des dépenses, le gouvernement provincial, l'autre moitié. Il suffit de constater les dommages causés par des catastrophes naturelles comme les inondations en Colombie-Britannique dans le temps de Noël pour se rendre compte des millions de dollars qu'il faut dépenser pour réparer les routes, les voies ferrées, les assises, les ponts et quoi encore. Je sais par expérience qu'on ne peut offrir grand-chose aux victimes de la catastrophe une fois payées toutes ces dépenses.

Une catastrophe naturelle s'est produite dans ma circonscription il y a quelques années. Bien que ma maison n'ait pas été touchée, une très forte inondation a emporté celles d'autres concitoyens, remplissant les sous-sols de boue, ruinant tous les meubles. Ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial n'ont offert de l'aide. Seuls les citoyens ont contribué et une fois leurs dons distribués aux victimes, on s'est rendu compte que des gens dont la propriété avait été endommagée pour \$1,500, \$2,000 ou \$4,000 ont reçu à peine \$75, \$40 ou \$20 en compensation, rien, pour ainsi dire. Pourtant ces gens-là ne pouvaient pas prévoir que la rivière Rouge sortirait de son lit.

Les mandants du député d'Oxford n'avaient aucun moyen de prévoir que leur région serait ravagée par une tornade. J'ai vu les conséquences d'une tornade dans l'Ouest. Celle-là avait arraché les maisons de leurs fondations, les avait transportées sur une distance d'une vingtaine de pieds, puis les avait laissées retomber sur le sol où elles s'étaient brisées en mille morceaux en même temps que tous les meubles qu'elles contenaient. C'est difficile à croire, mais cela donne une idée de l'ampleur de la catastrophe.

Certes, après une tragédie où des gens ordinaires ont perdu tous leurs biens, nous serions mal venus de nous excuser auprès d'eux en prétextant les difficultés et les coûts de gestion d'un programme destiné tout simplement, comme le demande la motion, à leur rendre la taxe d'accise. Je suis sûr qu'avec des méthodes comptables perfectionnées dont nous disposons aujourd'hui, nous pourrions arriver à calculer le montant de la taxe d'accise applicable à chacune de ces maisons. Je conviens que cette taxe serait insuffisante, mais ce serait déjà quelque chose. En outre, par ce geste, le gouvernement montrerait aux gens obligés de se reconstruire et de se remeubler de recommencer l'œuvre de toute une vie, qu'il sympathise à tout le moins à leur malheur.

J'ai une autre suggestion à faire au gouvernement. Lorsqu'un propriétaire a perdu sa maison par suite d'un sinistre, il devrait pouvoir déduire de son impôt sur le revenu le coût de construction d'une nouvelle maison et le coût de remplacement de ce qu'il a perdu. Certains diront que bien des personnes ne paient pas d'impôt sur le revenu. La plupart des travailleurs le font et une pareille mesure aiderait beaucoup de gens. Le problème, c'est que lorsque survient une catastrophe, tout le monde sympathise avec les sinistrés mais, en fin de compte, une très petite fraction d'aide leur parvient pour les aider à remplacer ce qu'ils ont perdu; c'est pourquoi je pense que nous avons besoin pour les Canadiens d'une politique d'aide semblable à celle que le gouvernement adopte volontiers lorsqu'il s'agit d'aider des habitants d'autres pays qui sont victimes d'un cataclysme.